

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024  
DELIBERATION N°2024\_074

Envoyé en préfecture le 09/10/2024  
Reçu en préfecture le 09/10/2024  
Publié le 2024  
ID : 076-217601087-20241003-2024\_074-DE



VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL  
3 OCTOBRE 2024



Date de la convocation : 27/09/2024

Date d'affichage : 27/09/2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 26

Représentés régulièrement convoqués : 6

Absents : 1

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Melanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Grégory DEREN, Héléne SOLER, Karen YVAN, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHT, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Catherine GENDRE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERGES, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Frédéric ABRAHAM

**Absents excusés régulièrement convoqués** :

Mme Marie MABILLE pouvoir à M Jérôme ROBERT, Mme Isabelle HERBERT pouvoir à Mme Melanie VAUCHEL, M Basile BERNARD pouvoir à M Hervé ADEUX, M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, M Vincent BOURGES pouvoir à M Michel PHILIPPE, M Lionel ANSELMO pouvoir à M Gildas QUÉRÉ

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Laure PATOUX

**12 - OBJET : TRANQUILLITE PUBLIQUE - POLICE NATIONALE - BUREAU DE POLICE DES PLATEAUX NORD - LOCAUX ROUTE DE DARNETAL - LOCATION PAR LA VILLE A LA MATMUT - BAIL DE LOCATION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : Hervé ADEUX au nom du Conseil de la Municipalité

2024\_074

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal de Bois-Guillaume du 26 avril 2010 relative à l'implantation sur le territoire communal d'un nouveau bureau de Police Nationale,

Vu la délibération du conseil municipal de Bois-Guillaume du 20 février 2012 relative à l'autorisation de la signature d'un bail de douze ans à compter du 15 octobre 2012, entre la MATMUT et la Ville, pour un local sis route de Darnétal,

Vu le courrier d'accord de la MATMUT en date du 25 juillet 2024 pour le renouvellement du bail,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024  
DELIBERATION N°2024\_074

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le

ID : 076-217601087-20241003-2024\_074-DE



Vu le projet d'acte dressé par Maître LECONTE, Notaire, pour le compte du bailleur,

Vu l'avis de la commission concernée,

Considérant le souhait de la ville de maintenir le poste de police sur son territoire,

Considérant que le bail en cours a été consenti sans tacite reconduction,

Considérant que le bail arrive à son terme le 14 octobre 2024 et qu'il est nécessaire de le renouveler,

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à signer avec la MATMUT le renouvellement du bail de location pour un local sis 544 route de Darnétal, à destination de bureau de police, pour une durée de douze années, moyennant une redevance annuelle de 40 593,65 euros hors taxe, payable trimestriellement et par avance,

**AUTORISE** le paiement des loyers à intervenir.

-----  
1 absent : Isabelle SAINT BONNET

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

**le Maire,**

**Théo PEREZ**

Document signé électroniquement

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*